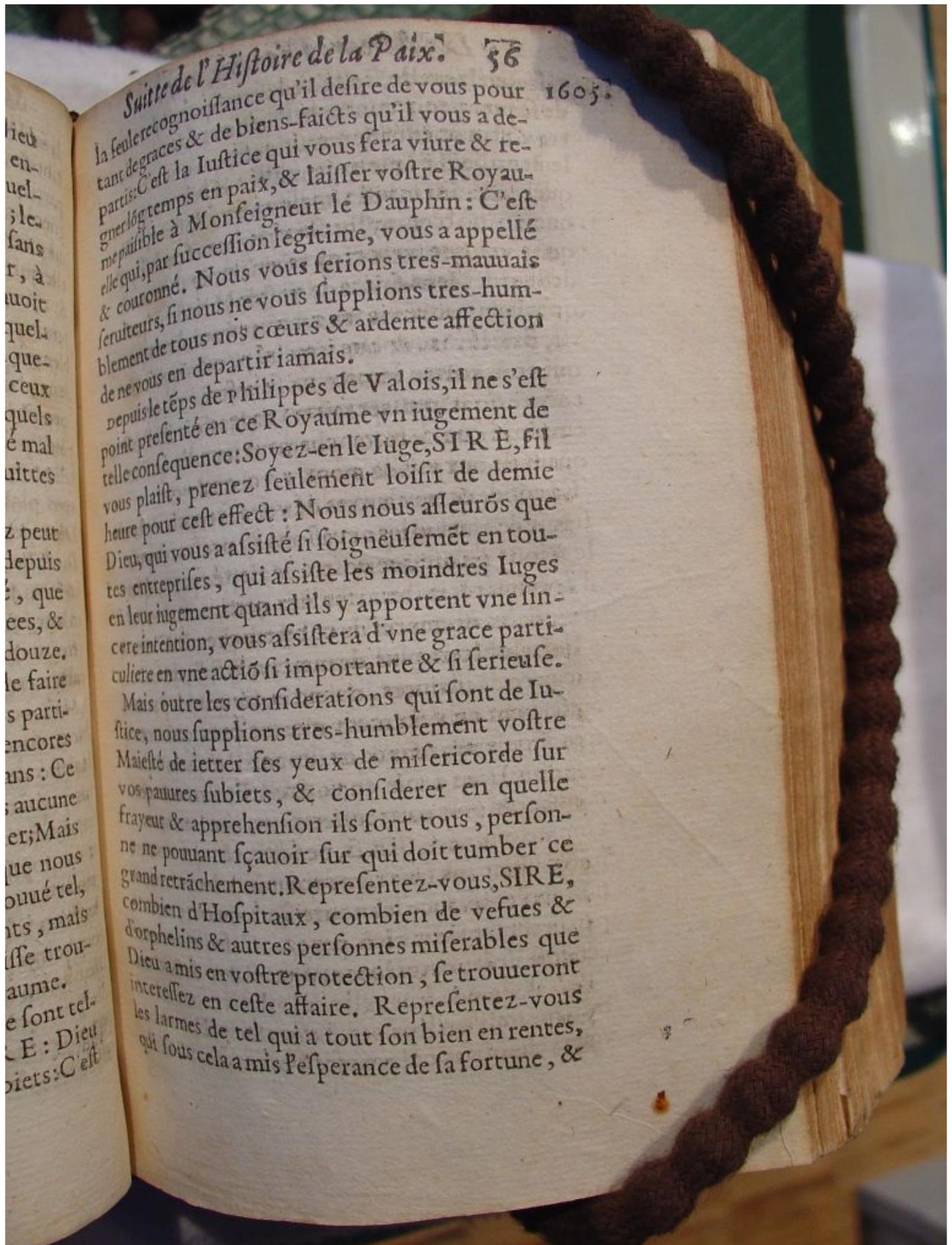
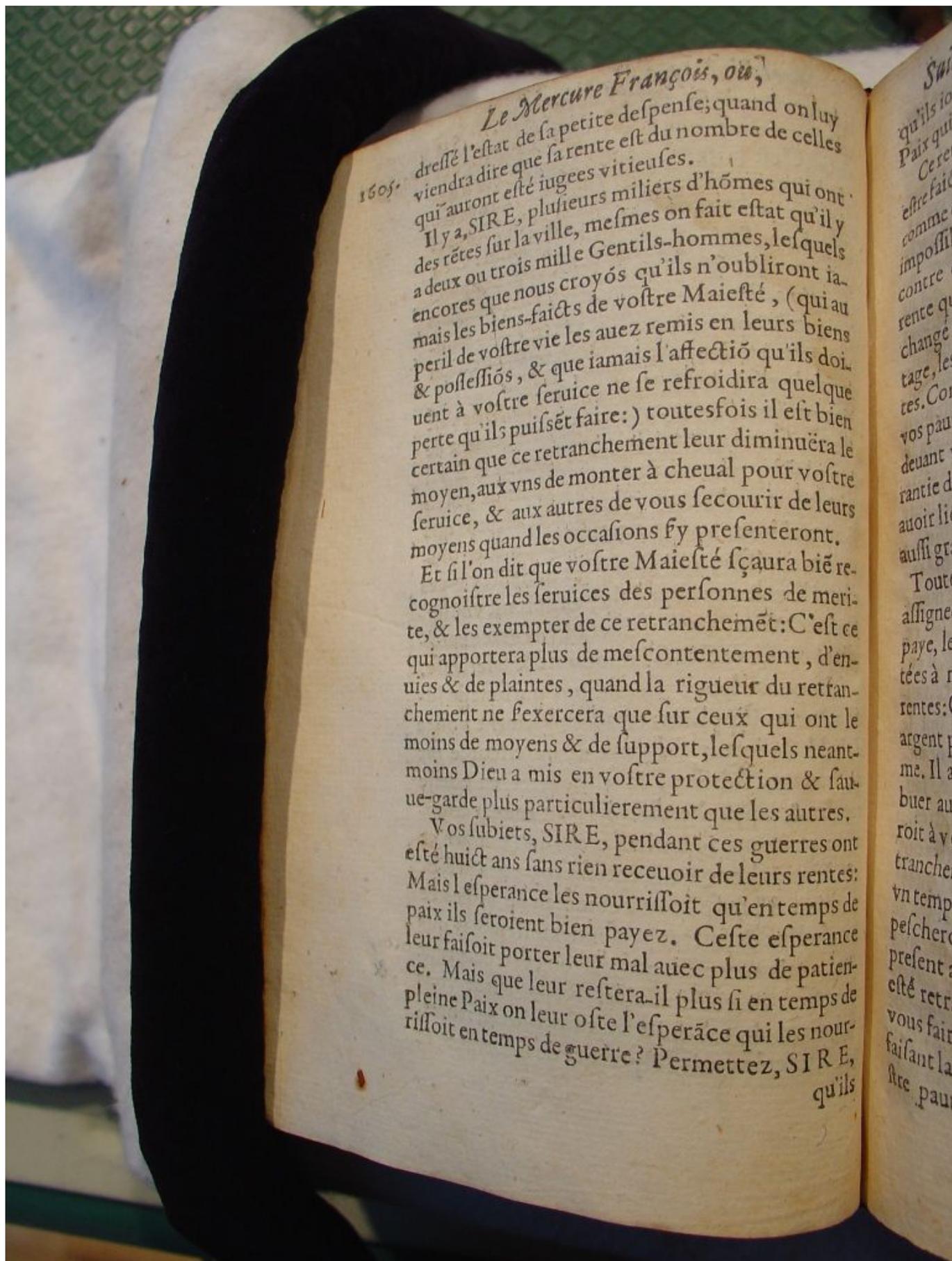


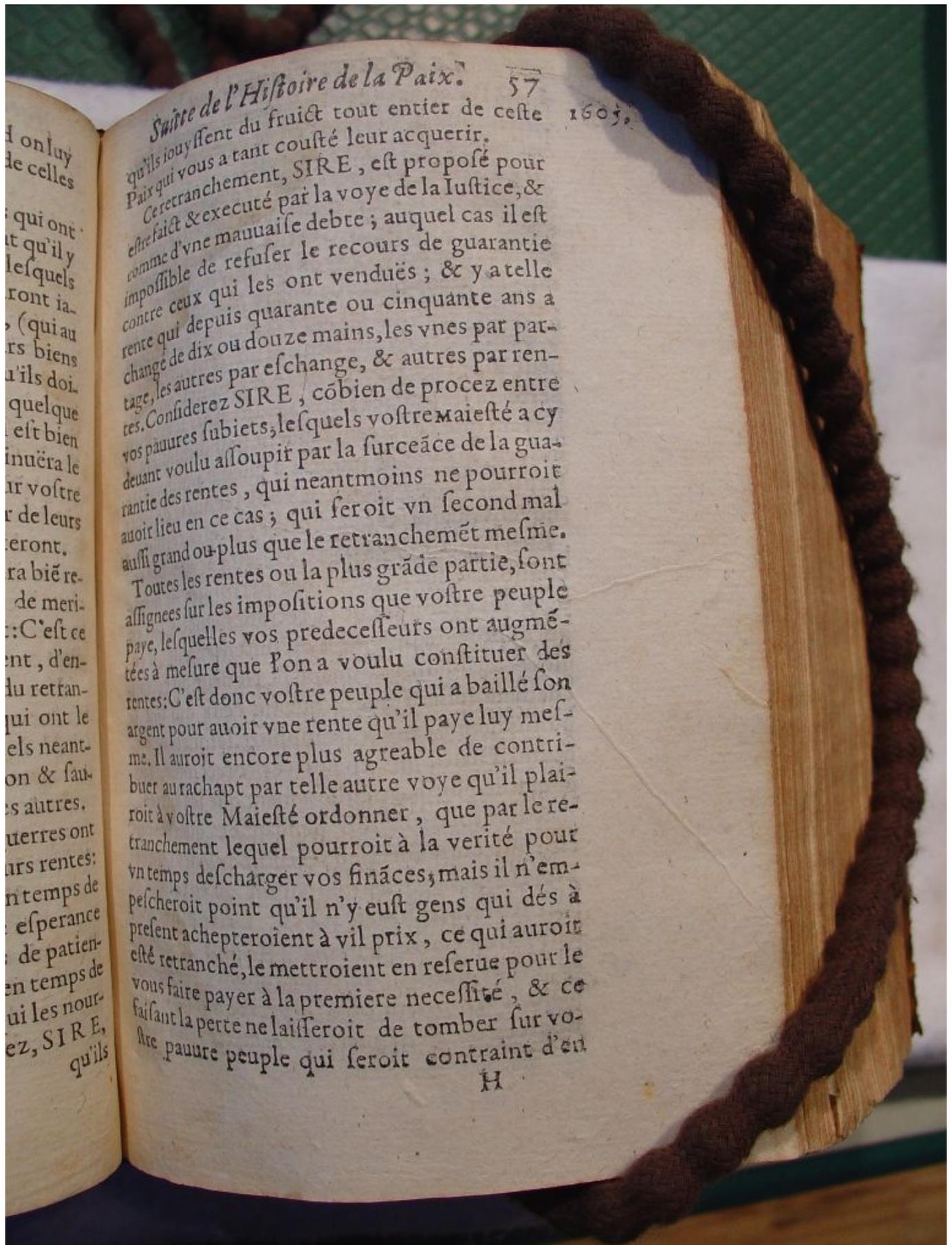
1605_056r.jpg



1605_056v.jpg



1605_057r.jpg



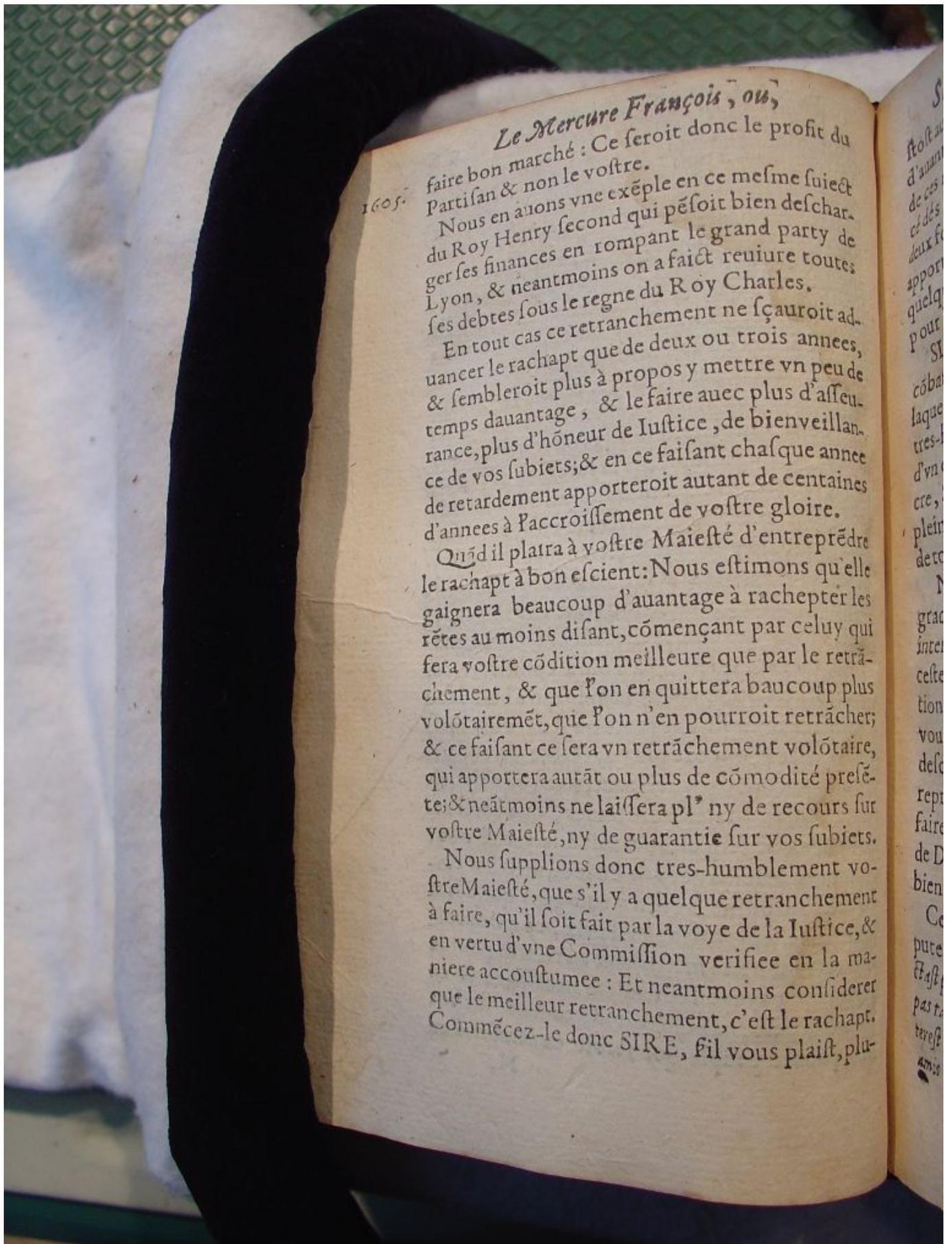
Suite de l'Histoire de la Paix. 57

1603.

qu'ils jouyissent du fruit tout entier de ceste Paix qui vous a tant cousté leur acquerir. Ce retranchement, SIRE, est proposé pour estre fait & executé par la voye de la Iustice, & comme d'une mauuaise debte; auquel cas il est impossible de refuser le recours de garantie contre ceux qui les ont vendües; & y a telle rente qui depuis quarante ou cinquante ans a changé de dix ou douze mains, les vnes par partage, les autres par eschange, & autres par rentes. Consideroz SIRE, cōbien de procez entre vos pāures subiets, lesquels vostre maiesté a cy deuant voulu assoupir par la surceāce de la garantie des rentes, qui neantmoins ne pourroit auoir lieu en ce cas; qui seroit vn second mal aussi grand ou plus que le retranchemēt mesme. Toutes les rentes ou la plus grāde partie, sont assignees sur les impositions que vostre peuple paye, lesquelles vos predecesseurs ont augmentees à mesure que l'on a voulu constituer des rentes: C'est donc vostre peuple qui a baillé son argent pour auoir vne rente qu'il paye luy mesme. Il auroit encore plus agreable de contribuer au rachapt par telle autre voye qu'il plairoit à vostre Maiesté ordonner, que par le retranchement lequel pourroit à la verité pour vn temps descharger vos fināces, mais il n'empescheroit point qu'il n'y eust gens qui dès à present achepteroient à vil prix, ce qui auroit esté retranché, le mettroient en reserue pour le vous faire payer à la premiere necessité, & ce faisant la perte ne laisseroit de tomber sur vostre pauure peuple qui seroit contraint d'en

H

1605_057v.jpg



1605. *Le Mercure François, ou,*
faire bon marché : Ce seroit donc le profit du
Partisan & non le vostre.

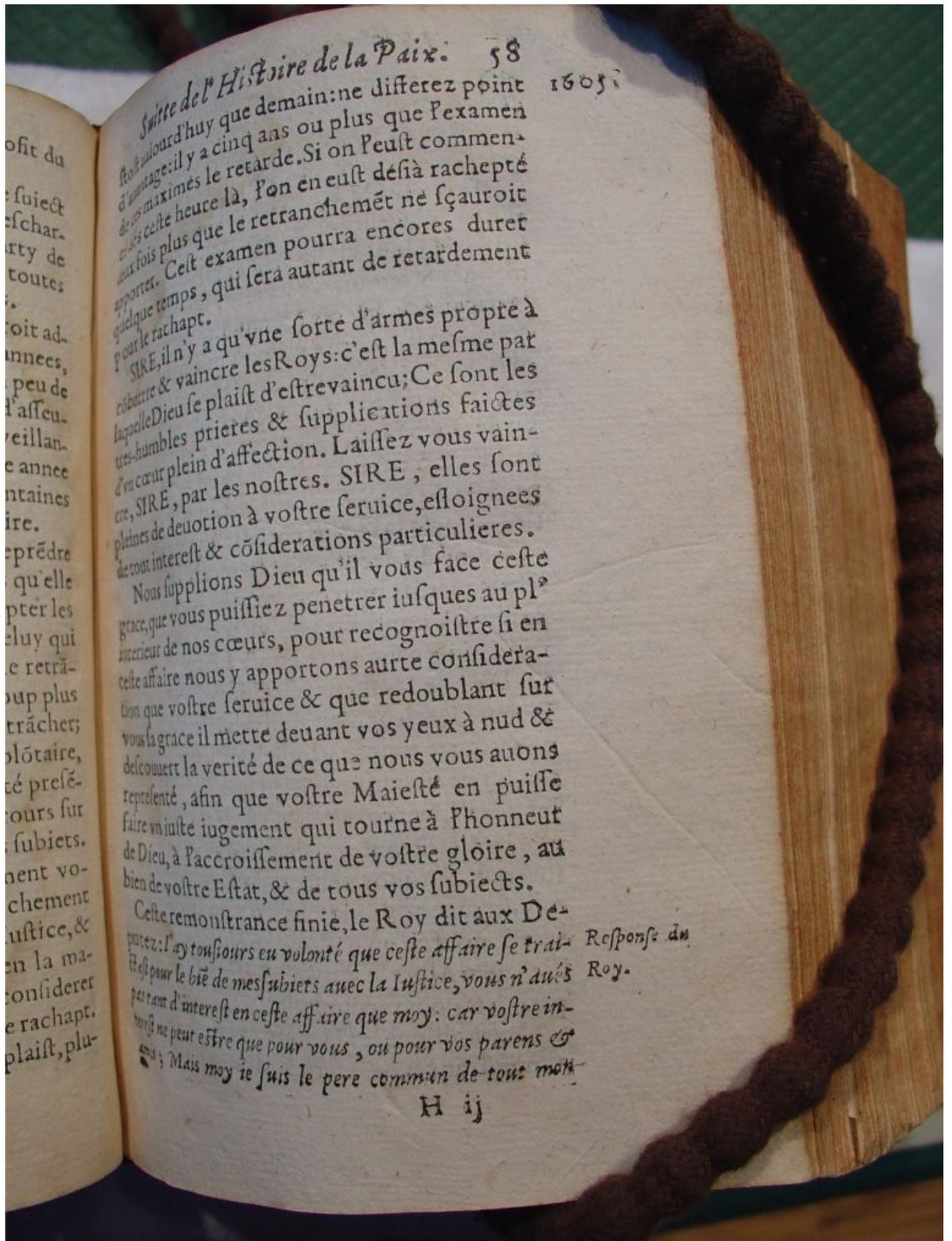
Nous en auons vne exēple en ce mesme suiect
du Roy Henry second qui pēsoit bien deschar-
ger ses finances en rompant le grand party de
Lyon, & neantmoins on a faict reuiure toutes
ses debtes sous le regne du Rōy Charles.

En tout cas ce retranchement ne sçauroit ad-
uancer le rachapt que de deux ou trois annees,
& sembleroit plus à propos y mettre vn peu de
temps dauantage, & le faire avec plus d'assē-
urance, plus d'hōneur de Iustice, de bienveillan-
ce de vos subiets; & en ce faisant chascun
de retardement apporteroit autant de centaines
d'annees à l'accroissement de vostre gloire.

Quād il plaira à vostre Maiesté d'entreprēdre
le rachapt à bon escient: Nous estimons qu'elle
gagnera beaucoup d'auantage à rachepter les
rētes au moins disant, cōmençant par celuy qui
fera vostre cōdition meilleure que par le retrā-
chement, & que l'on en quittera beaucoup plus
volōtairēmēt, que l'on n'en pourroit retrācher;
& ce faisant ce sera vn retrāchement volōtaire,
qui apportera autāt ou plus de cōmodité presē-
te; & neātmoins ne laissera pl^r ny de recours sur
votre Maiesté, ny de garantie sur vos subiets.

Nous supplions donc tres-humblement vo-
stre Maiesté, que s'il y a quelque retranchement
à faire, qu'il soit fait par la voye de la Iustice, &
en vertu d'vne Commission verifiee en la ma-
niere accoustumee : Et neantmoins considerer
que le meilleur retranchement, c'est le rachapt.
Commēcez-le donc SIRE, fil vous plait, plu-

1605_058r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 58

1605
Il n'est point de chose que demain ne differez point
d'aujourd'hui que vous n'avez point de temps
de vos maximes le retarde. Si on peut commen-
cer à cette heure là, l'on en eust desjà racheté
deux fois plus que le retranchement ne scauroit
apporter. Cest examen pourra encores durer
quelque temps, qui sera autant de retardement
pour le rachapt.

SIRE, il n'y a qu'une sorte d'armes propre à
vaincre & vaincre les Roys: c'est la mesme par
laquelle Dieu se plaist d'estre vaincu; Ce sont les
votres-humbles prieres & supplications faictes
d'un cœur plein d'affection. Laissez vous vain-
cre, SIRE, par les nostres. SIRE, elles sont
pleines de deuotion à vostre seruice, esloignées
de tout interest & considérations particulieres.

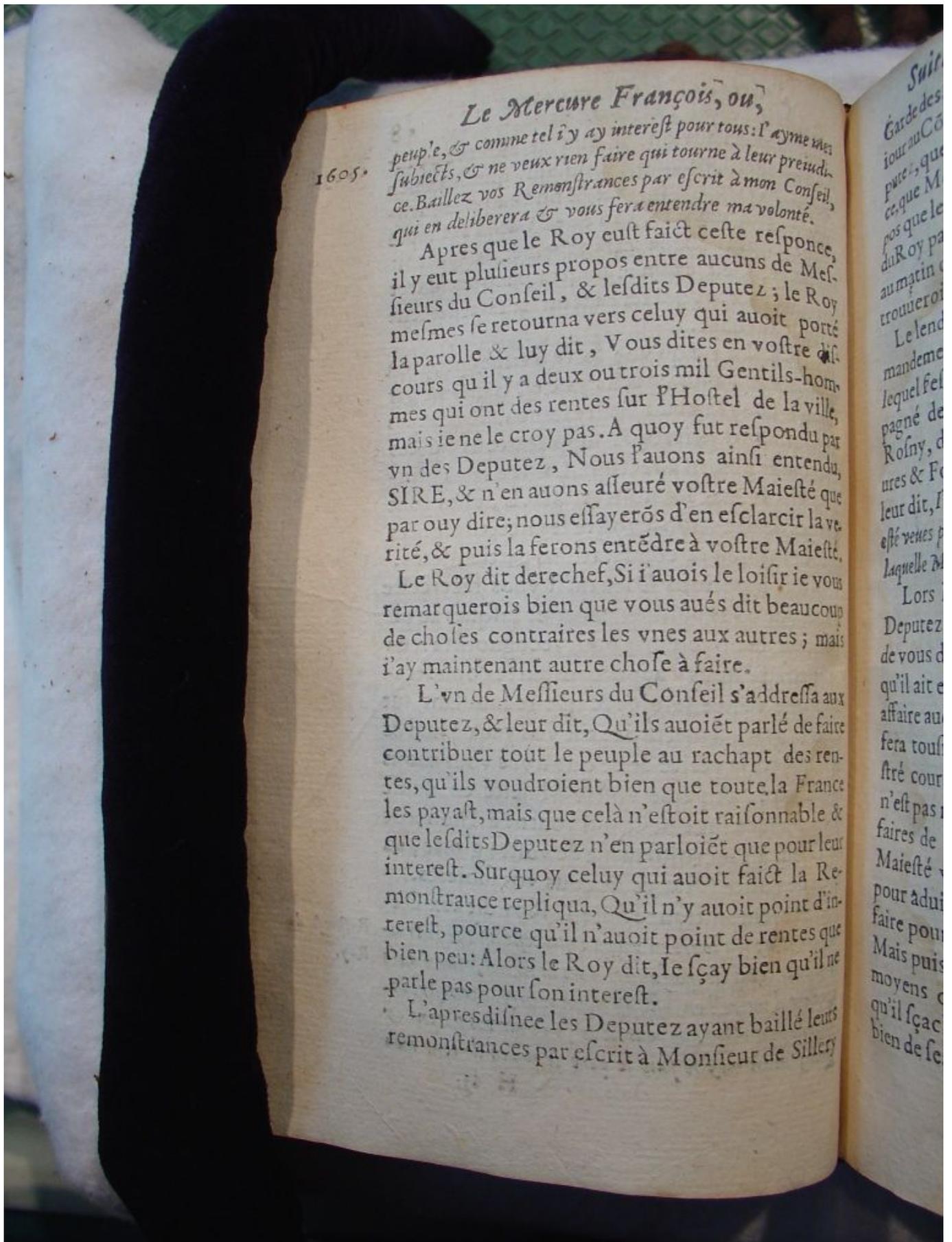
Nous supplions Dieu qu'il vous face ceste
grace, que vous puissiez penetrer iusques au pl^s
interieur de nos cœurs, pour recognoistre si en
cette affaire nous y apportons aurt consideration
que vostre seruice & que redoublant sur
vous la grace il mette deuant vos yeux à nud &
descouuert la verité de ce que nous vous auons
representé, afin que vostre Maiesté en puisse
faire un iuste iugement qui tourne à l'honneur
de Dieu, à l'accroissement de vostre gloire, au
bien de vostre Estat, & de tous vos subiects.

Ceste remonstrance finie, le Roy dit aux De-
putez: J'ay toujours eu volonte que ceste affaire se trai-
tast pour le bien de mes subiects avec la iustice, vous n'aués
pas tant d'interest en ceste affaire que moy: car vostre in-
terest ne peut estre que pour vous, ou pour vos parens &
amis; Mais moy ie suis le pere commun de tout mon
royaume.

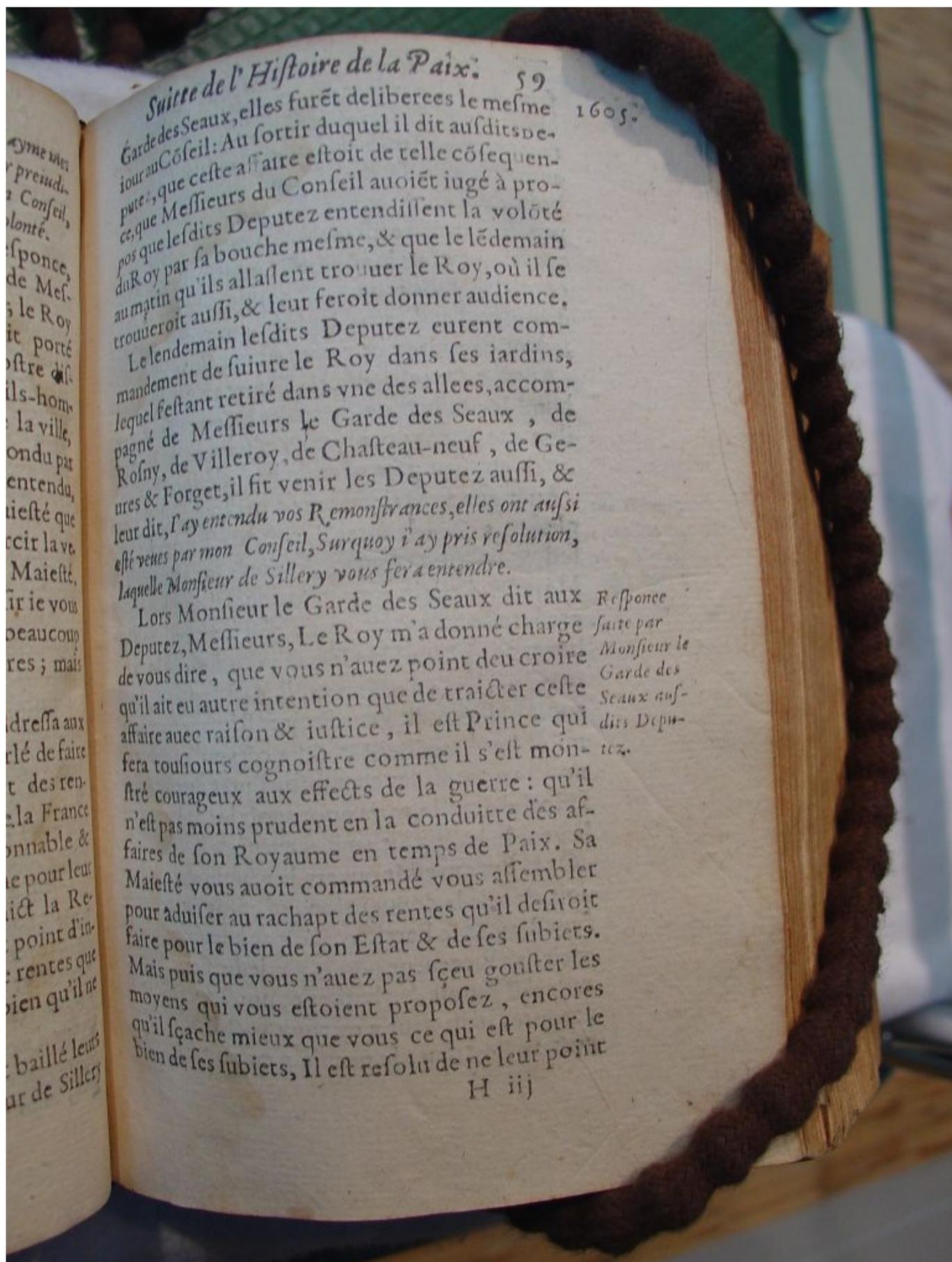
Response du
Roy.

H ij

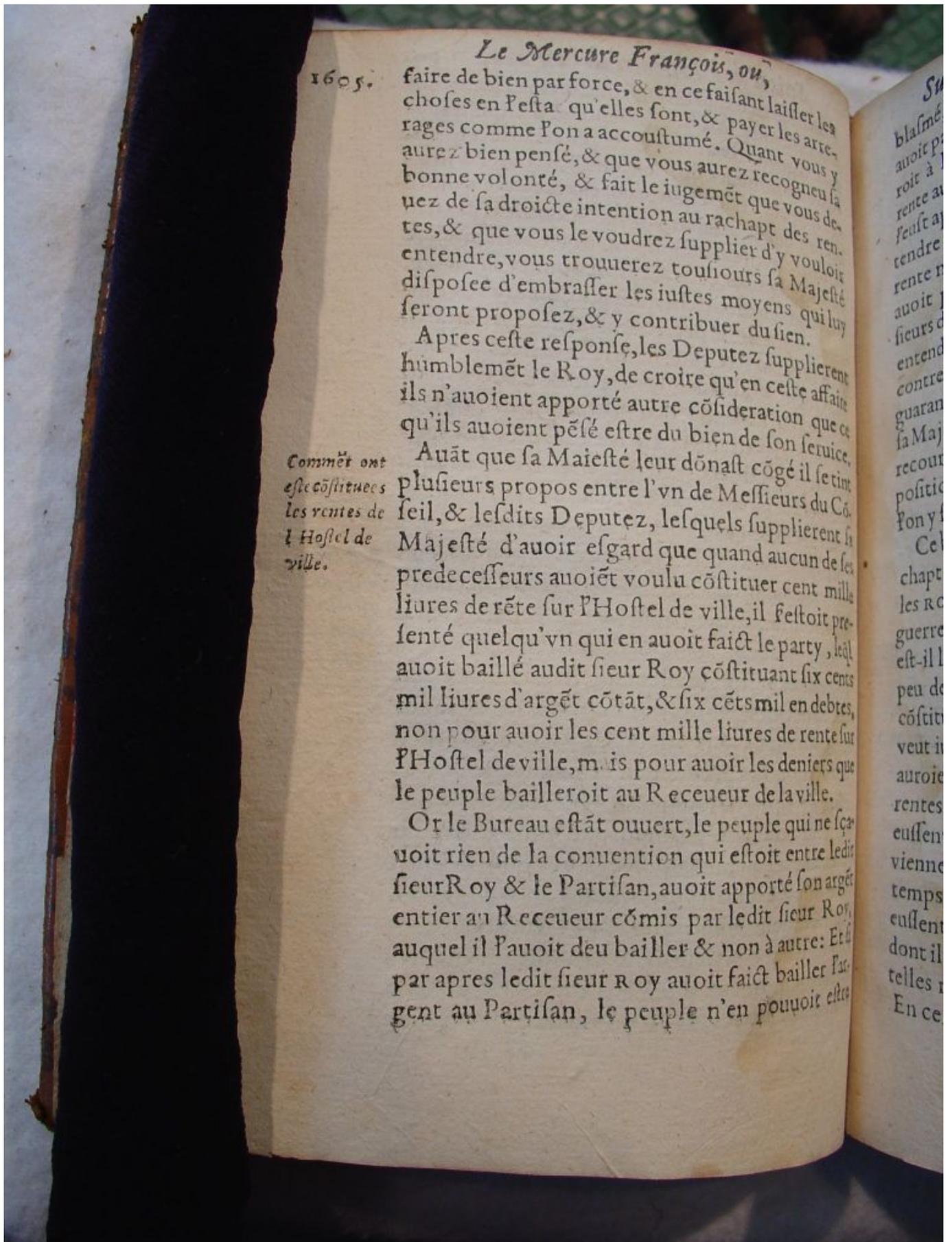
1605_058v.jpg



1605_059r.jpg



1605_059v.jpg



1605.

Le Mercure François, ou

faire de bien par force, & en ce faisant laisser les choses en l'estat qu'elles sont, & payer les arriérés comme Pon a accoustumé. Quant vous y aurez bien pensé, & que vous aurez recogneu y bonne volonté, & fait le iugemēt que vous desirez de sa droicte intention au rachapt des dettes, & que vous le voudrez supplier d'y vouloir entendre, vous trouuerez tousiours sa Majesté disposee d'embrasser les iustes moyens qui luy seront proposez, & y contribuer du sien.

Après ceste responce, les Deputez supplierent humblemēt le Roy, de croire qu'en ceste affaire ils n'auoient apporté autre cōsideration que ce qu'ils auoient pēsé estre du bien de son seruice.

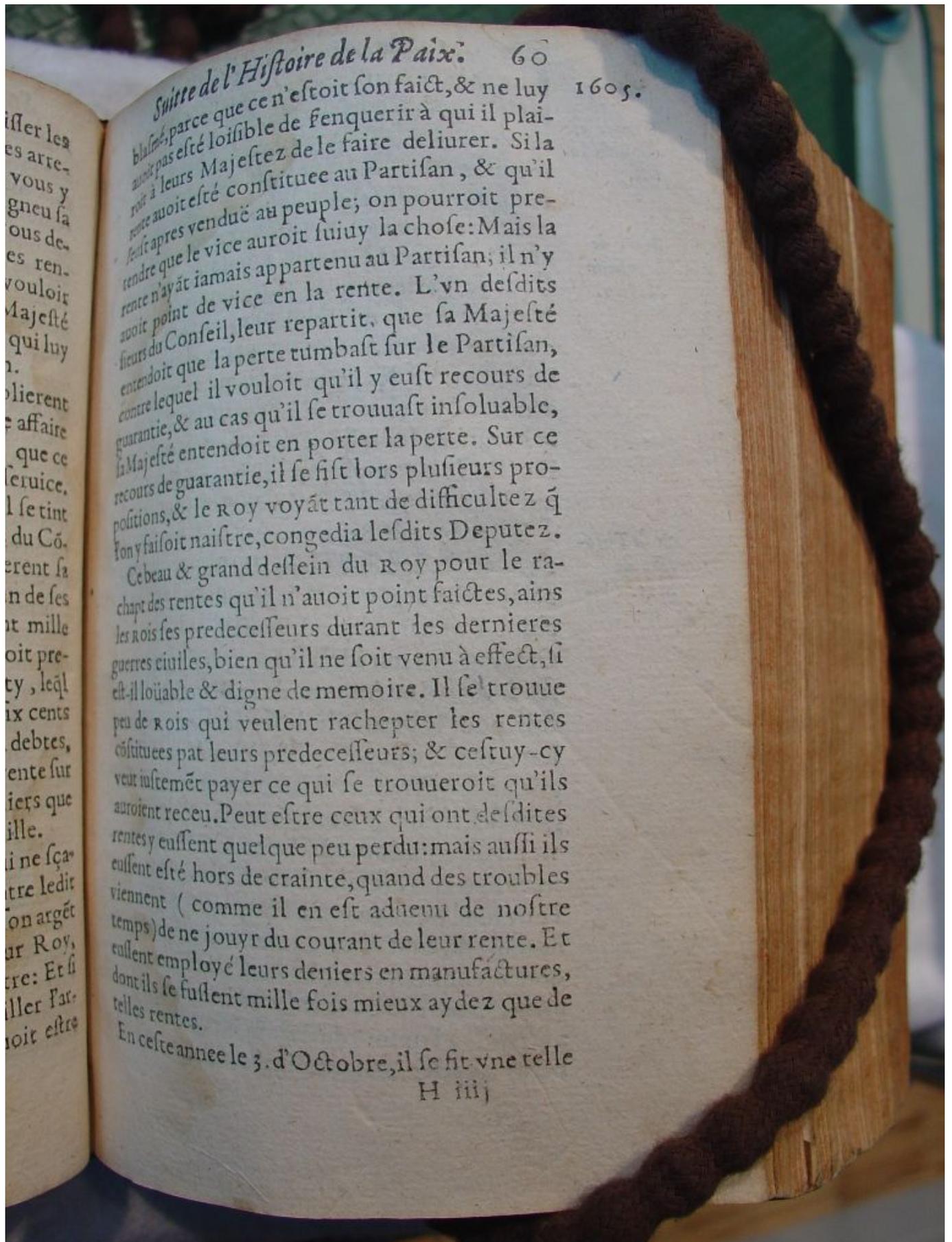
Commēt ont esté cōstituees les rentes de l'Hostel de ville.

Auāt que sa Maieité leur dōnast cōgé il se tint plusieurs propos entre l'un de Messieurs du Conseil, & lesdits Deputez, lesquels supplierent sa Majesté d'auoir esgard que quand aucun de ses predecesseurs auoient voulu cōstituer cent mille liures de rēte sur l'Hostel de ville, il festoit presenté quelqu'un qui en auoit fait le party, lequel auoit baillé audit sieur Roy cōstituant six cents mil liures d'argēt cōtāt, & six cēt mil en debtes, non pour auoir les cent mille liures de rente sur l'Hostel de ville, mais pour auoir les deniers que le peuple bailleroit au Receueur de la ville.

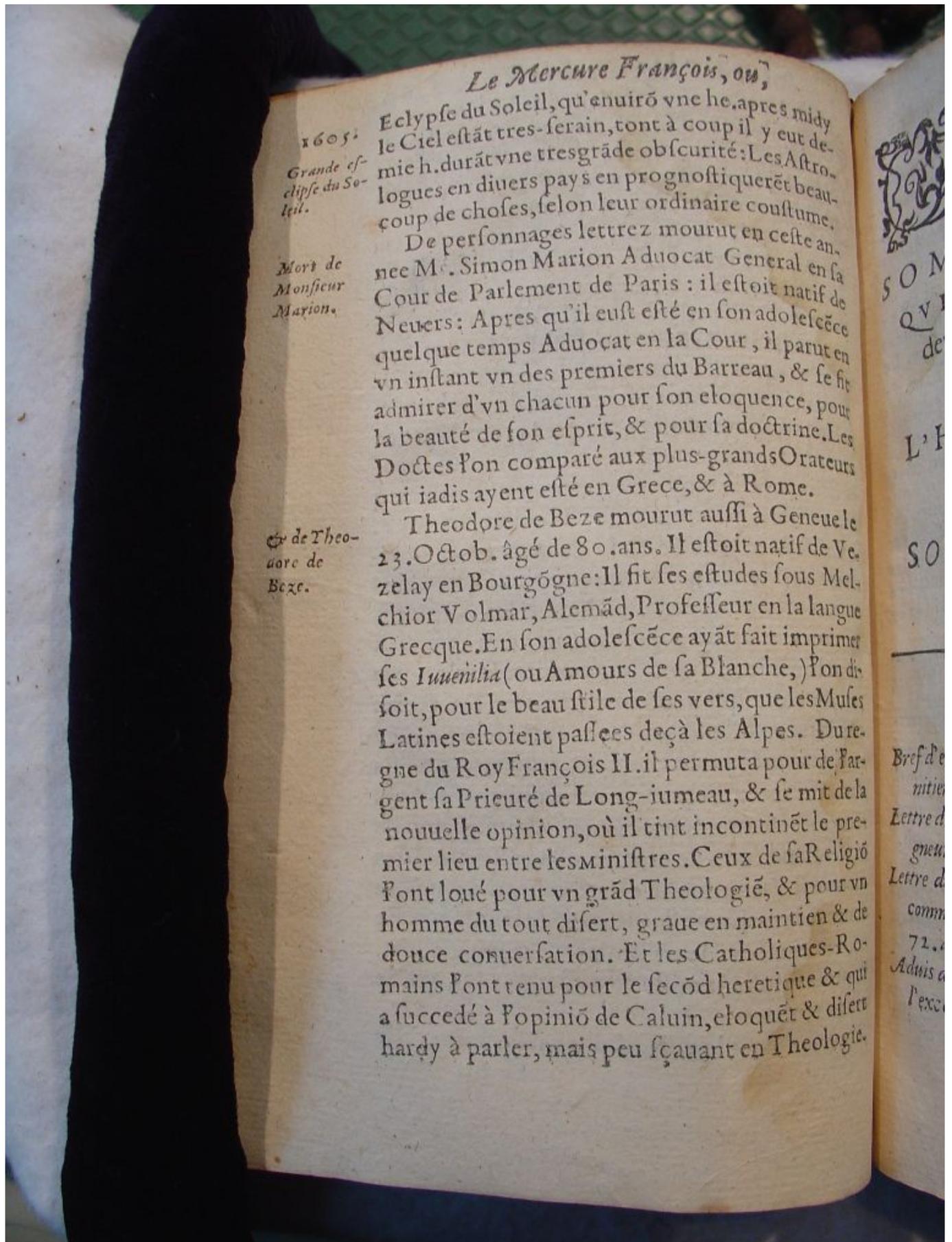
Or le Bureau estāt ouuert, le peuple qui ne scauoit rien de la conuention qui estoit entre ledit sieur Roy & le Partisan, auoit apporté son argēt entier au Receueur cōmis par ledit sieur Roy, auquel il l'auoit deu bailler & non à autre: Et si par apres ledit sieur Roy auoit fait bailler l'argēt au Partisan, le peuple n'en pouuoit estre

Su
blasme
auoit p
roit à
rente a
seult a
tendre
rente n
auoit p
sieurs d
entend
contre
garan
la Maj
recour
positio
Pon y f
Cel
chapt
les ro
guerre
est-il l
peu de
cōstit
veut i
auroie
rentes
eussent
vienn
temps
eussent
dont il
telles r
En ce

1605_060r.jpg



1605_060v.jpg



Le Mercure François, ou

1605.

*Grande es-
clipse du So-
leil.*

*Mort de
Monsieur
Marion.*

*de Theo-
dore de
Beze.*

Eclipse du Soleil, qu'enuirō vne he. apres midy le Ciel estāt tres-serain, tont à coup il y eut demie h. durāt vne tresgrāde obscurité: Les Astrologues en diuers pays en prognostiquerēt beaucoup de choses, selon leur ordinaire coustume.

De personages lettrez mourut en ceste annee M. Simon Marion Aduocat General en la Cour de Parlement de Paris: il estoit natif de Neuers: Apres qu'il eust esté en son adolescēce quelque temps Aduocat en la Cour, il parut en vn instant vn des premiers du Barreau, & se fit admirer d'vn chacun pour son eloquence, pour la beauté de son esprit, & pour sa doctrine. Les Doctes l'on comparé aux plus-grands Orateurs qui iadis ayent esté en Grece, & à Rome.

Theodore de Beze mourut aussi à Geneue le 23. Octob. âgé de 80. ans. Il estoit natif de Vezelay en Bourgōgne: Il fit ses estudes sous Melchior Volmar, Alemād, Professeur en la langue Grecque. En son adolescēce ayāt fait imprimer ses *Iuuenilia* (ou Amours de sa Blanche,) l'on disoit, pour le beau stile de ses vers, que les Muses Latines estoient passées deçà les Alpes. Duregne du Roy François II. il permuta pour de l'argent sa Prieuré de Long-iumeau, & se mit de la nouvelle opinion, où il tint incontīnēt le premier lieu entre les ministres. Ceux de sa Religio l'ont loué pour vn grād Theologien, & pour vn homme du tout disert, graue en maintien & de douce conuersation. Et les Catholiques-Romains l'ont tenu pour le secōd heretique & qui a succedé à l'opiniō de Calvin, eloquet & disert hardy à parler, mais peu sçauant en Theologie.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan